

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)
Siège social : 104 Rue du Ruisseau 75018 PARIS

FRANCE FRATERNITES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

FRANCE FRATERITES

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Siège social : 104 Rue du Ruisseau 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRANCE FRATERNITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie.

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 23 Juin 2022

FIDUREVISE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Pascal ANGLARD'.

Pascal ANGLARD

Commissaire aux Comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	23 199	23 199		2 014
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	248 672	111 949	136 723	114 371	
Immobilisations corporelles en cours	31 834		31 834		
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	50		50		
Prêts					
Autres immobilisations financières	42 509	3 986	38 524	25 382	
	TOTAL (I)	346 264	139 134	207 130	141 767
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	43 084		43 084	13 630	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	805 358		805 358	650 840	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				2 038
	TOTAL (II)	848 442		848 442	666 509
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 194 706	139 134	1 055 572	808 276
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			38 524	25 382
	(3) dont à plus d'un an				

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	230	160
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	72 978	46 892
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 484 150	1 905 819
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		110
	Contributions financières	107 846	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	28 983	976	
Utilisations des fonds dédiés	45 682		
Autres produits	28	887	
	Total des produits d'exploitation	2 739 896	1 954 844
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 032 557	768 302
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	62 321	30 608
	Salaires et traitements	819 223	607 481
	Charges sociales	231 991	161 579
	Dotation aux amortissements et dépréciations	55 969	43 607
	Dotation aux provisions	37 074	17 882
Reports en fonds dédiés	158 037	45 682	
Autres charges	292 787	113 262	
	Total des charges d'exploitation	2 689 959	1 788 401
	RESULTAT D'EXPLOITATION	49 937	166 443

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 937	166 443
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1	3
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1	3
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		34
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			34
RESULTAT FINANCIER		1	(32)
RESULTAT COURANT avant impôts		49 938	166 412
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		10 099
	Sur opérations en capital	6 376	50
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		6 376	10 149
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	210	11 917
	Sur opérations en capital	10 687	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 540	
Total des charges exceptionnelles		22 437	11 917
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(16 061)	(1 768)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 746 273	1 964 996
TOTAL DES CHARGES		2 712 396	1 800 352
EXCEDENT ou DEFICIT		33 877	164 643
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		46 938	46 938
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		46 938	46 938
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		46 938	46 938
TOTAL		46 938	46 938

Faits caractéristiques

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des événements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2021.

Contrôle URSSAF

L'association a fait l'objet d'un contrôle URSSAF dont les conclusions ont été rendues le 16/12/2021.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La pandémie de COVID 19 se poursuit en 2022. L'association met en place les mesures pour garantir la continuité d'exploitation.

Les opérations militaires en Ukraine survenues le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats peuvent avoir des incidences sur les approvisionnements (hausse des cours de matières premières et prix de l'énergie) mais ne constituent pas des événements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021. De plus, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

France Fraternités est une association laïque qui vise à renforcer le tissu de solidarités sociales grâce à des dispositifs de protection en direction des publics de tous âges, de toutes confessions et de toutes origines que leurs conditions discriminent, marginalisent et vulnérabilisent. Elle agit dans les domaines essentiels qui permettent de créer ou de reconstruire des liens sociaux : éducation, formation, santé, logement, emploi, culture...

France Fraternités porte une revendication publique de justice sociale. Elle orchestre son projet associatif autour des valeurs de solidarité qui permettent, en remédiant aux différentes formes d'exclusions sociales, de réunir plutôt que de diviser, de lutter contre les égoïsmes et de développer l'esprit de concorde, d'œuvrer pour mieux faire société, ensemble.

France Fraternités, en s'engageant à corriger les inégalités, est un outil d'aide à la réussite d'une intégration citoyenne, à la refondation d'un pacte social aujourd'hui malmené.

Missions sociales

France Fraternités porte des projets qui :

Redonnent une valeur singulière à l'intérêt général

Tendent la main aux plus fragiles

Leur rendent leur dignité

Les réinsèrent au sein de la communauté nationale

France Fraternités mène une action de détection, de réflexion et d'alerte.

Moyens mis en œuvre et ressources

Conformément à sa vocation de "dynamiseur de solidarités" laïques et républicaines, France Fraternités développe des partenariats avec des associations, des écoles, des institutions qui permettent d'enrichir le contenu de ses actions, quelques unes de ces associations sont les suivantes : achac; cemea, campus lumieres d'islam, "salam, shalom, salut", Civic fab, Coexister, Dilcrah; EMC, FIF, OCCI, IDAF, ALMA, ICI, IRTS Parmentier, France Terre d'Asile et la Mairie de Paris.

Ce développement s'articule autour de la mise en place de plusieurs dispositifs qui sont :

CPH centre d'hébergement provisoire pour réfugiés statutaires. Le 1er Laboratoire fraternel est né à Bray sur Seine Mais ce qui en fait un Lab, c'est que certains services offerts à la population réfugiée bénéficient aussi à la population d'accueil. Ainsi, la « Maison des Femmes » accueille, avec le soutien de Gynécologie sans

Règles et Méthodes Comptables

frontières, les femmes ayant subi des violences sur la route migratoire et celles de la commune confrontées à l'isolement ou aux violences conjugales. L'accompagnement numérique, gage d'émancipation, profite aux deux populations. Il permet l'accès à l'ensemble des services publics et aux activités du quotidien. Des ateliers CV, recherche d'emploi, soutien scolaire, activités culturelles et de loisirs sont également proposés aux deux populations.

La gestion des places hivernales;
La gestion du CIPDR,
Le gestion du CHU (centre d'hébergement d'urgence) de seine et marne,
La gestion d'un projet BERLIOZ contre l'illétrisme,
La gestion du projet Franco-Allemand,
La gestion du projet OMA.

Règles générales

L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ciaprès font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/04/2022 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2018-06 et n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et les règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'Association gérant au moins un établissement relevant du code de l'action sociale et des familles, elle entre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de méthode de présentation au titre de l'article L122-6 du PCG. Cette modification de présentation est ainsi effectuée au titre de correction d'erreur.

– Actif : Néant

– Passif :

Comptes 2020			Comptes 2021		
Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
103400	Autres fonds propres avec droit de reprise	301 276 €	110000	Report à nouveau	64 054 €
			115012	Report à nouveau sous gestion contrôlée	237 222 €

– Compte de résultat : Néant

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau: 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier: 1 à 10 ans

Engagement retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Un accord a été signé.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- *Taux d'actualisation : 1 %
- *Taux de croissance des salaires : 1 %
- *Age de départ à la retraite : 62 ans
- *Taux de rotation du personnel : 0 %
- *Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 8890)

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagements de retraite, en tenant comptes d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 27 790 €

Ces droits ont fait l'objet d'une provision en comptabilité au 31/12/2021 à hauteur de 27 790 €

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont bien bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	23 199					23 199
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 199					23 199
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	22 346		7 823			30 169
Matériel de transport	67 837		46 080			113 917
Matériel de bureau, informatique et mobilier	88 851		15 736			104 587
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			31 834			31 834
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	179 034		101 472			280 506
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés			50			50
Prêts et autres immobilisations financières	29 368		13 141			42 509
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 368		13 191			42 559
TOTAL	231 601		114 663			346 264

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	21 185	2 014		23 199
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 185	2 014		23 199
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	4 861	4 653		9 513
	Matériel de transport	24 953	22 440	6 668	40 725
	Matériel de bureau, mobilier	34 849	27 177	315	61 711
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 663	54 270	6 983	111 949	
TOTAL		85 847	56 284	6 983	135 148

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	42 509	42 509	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	622	622	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 136	29 136	
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	12 800	12 800	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	526	526	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance				
	TOTAL DES CREANCES	85 593	85 593	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	80	80		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	84 900	84 900		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	70 260	70 260		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93 343	93 343		
	Impôts sur les bénéficiaires				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 832	19 832		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	2 666	2 666		
Autres dettes	22 024	22 024			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	293 104	293 104		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	2 140			

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2021
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise	301 276			(301 276)				
Ecarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôl.								
Autres réserves								
Report à nouveau	16 003	(256 203)		305 464				65 264
Report à nouveau des act. sociales et médico-sociales sous gestion contrôl.		420 847		(4 188)				416 659
Excédent ou déficit de l'exercice dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôl.	164 643	(164 643)		33 877				33 877
Situation nette	481 923			33 877				515 800
Dotations consommables								
Subventions d'investissement				50 000		6 372		43 628
Provisions réglementées				4 308				4 308
TOTAL	481 923			88 185		6 372		563 737

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres		4 308		4 308
PROVISIONS REGLEMENTEES			4 308		4 308
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	12 716	15 074		27 790
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	8 348	4 557		12 905	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		21 064	19 631		40 695
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	3 986			3 986
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		3 986			3 986
TOTAL GENERAL		25 050	23 939		48 989
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		37 074 4 308	17 443	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT COMPTABLE	33 877	164 643
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	33 877	164 643
Dont résultat effectif sous gestion propre	3 303	8 604
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	30 574	156 039

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Lutte contre la pauvreté		85 167				85 167	
Fonds dédiés siège	16 500	22 800	16 500			22 800	
Places hivernales 75	5 360		5 360				
Places hivernales 77	23 822		23 822				
OMA		50 070				50 070	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	45 682	158 037	45 682			158 037	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 30 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total
Cadres	1	2	3
Employés	4	23	27
Ouvriers			
Contrat Emploi Solidarité			
Contrat de Qualification			
Contrat Retour Emploi			
Contrat initiative Emploi			
Total	5	25	30

Contributions volontaires en nature

Au regard de l'application du règlement ANC 2018-06, l'Association a valorisé les contributions volontaires en nature suivantes : Participation des dirigeants et administrateurs bénévoles aux différentes instances : réunions externes, bureaux, conseils d'administration, Assemblée Générale et différentes commissions. Cette participation au titre de l'année 2021 s'élève à 46 938 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal de comptes, les honoraires de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 400 €T.T.C. Il n'y a pas eu d'honoraires versés au titre des services autres que la certification des comptes.